



ÉDITORIAL

La rentrée d'automne représente toujours une certaine excitation qui mélange un authentique désir de recommencement, de paris avec nous-mêmes pour une nouvelle année académique ou professionnelle, imaginée d'avance comme différente voire plus réussie que les précédentes. Phénomène à la fois, sociétal, économique et politique, la rentrée ne laisse pas indifférent et apparaît comme une saison à part. Cette période post-estivale, où la nature, plus douce, parraine avec bienveillance la méditation sur de nouveaux projets, est également propice à une réflexion sur l'évolution de notre société.

Pour un exécutif communal, la rentrée coïncide avec la planification de l'année à venir en termes de fonctionnement et d'investissements. Cette démarche est loin d'être une formalité. Elle passe, dans un premier temps, par un diagnostic, une analyse de la situation actuelle et du contexte économique, particulièrement imprévisible auquel nous sommes confrontés. Ce processus s'inscrit ensuite dans le respect d'un programme de législature et reste indissociable d'une vision à moyen et long termes, dont les grands axes ont été définis dans notre plan directeur communal.

Ce cadre de références étant fixé, il reste probablement le plus difficile, à savoir: comment maîtriser une croissance inéluctable afin que celle-ci s'accompagne d'une amélioration des conditions de vie et du bien-être de notre population? La réponse tient probablement dans la nécessité de raisonner en termes de développement harmonieux, plutôt qu'en termes exclusifs de croissance quantitative.

Mais ce développement, dans ses différentes composantes, ne peut pas se réaliser sans la participation de chacun dans le cadre d'un débat citoyen, c'est-à-dire sans la démocratie. A l'aube de cette rentrée, sachons mesurer notre chance, utilisons notre liberté de choisir pour appréhender l'avenir et prendre ensemble les bonnes décisions, pour nous et les générations futures.

François Bryand
Syndic

Septembre 2013



INESTIMABLE PARCHEMIN

Une histoire étonnante date de la fin avril 2013.

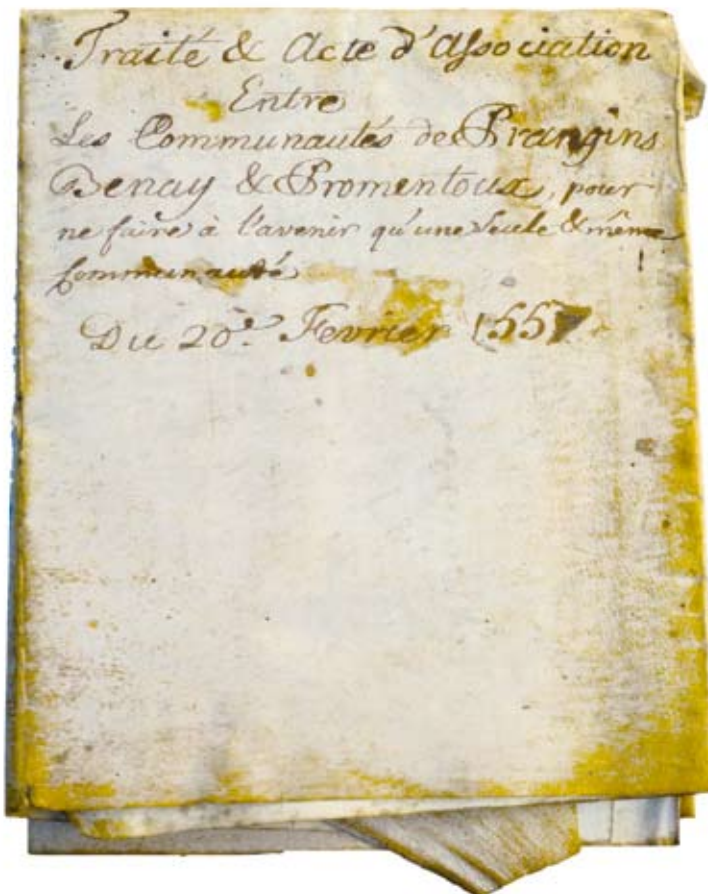
Un habitant de la commune contacta notre syndic et lui dit qu'il avait chez lui un ancien document qui appartenait en fait à la commune. Rendez-vous fut pris et l'archiviste y participa. Notre correspondant expliqua qu'au début des années septante, son père était conseiller municipal à Prangins et que, vu l'état des Archives d'alors, il estimait que ce document, un parchemin, serait plus à l'abri chez lui que dans les caves de l'ancienne école.

Près de quarante ans après le décès de ce Municipal, son fils, dans un louable esprit communautaire, rapportait donc ce parchemin afin qu'il rejoigne d'autres documents anciens de nos archives.

Ce parchemin est un document important et très intéressant. Il s'agit du traité qui, en 1557, scellait l'union des trois communautés de Prangins, de Bénex et de Promenthoux pour ne faire plus qu'une seule commune. De structure assez rigide, il mesure 52 cm sur 34 cm et pèse 41 g; L'épaisseur de la peau, support de l'écriture, est donc de 0.23 mm.



Le texte qui y figure est très difficile à déchiffrer: l'écriture et le français datent de la fin du Moyen-Âge, le tout encore agrémenté des termes juridiques alambiqués. Cela fait beaucoup d'obstacles... Heureusement, un ancien directeur des Archives cantonales vaudoises s'est penché sur ce traité et a pu en extraire les passages principaux, toujours en vieux français.



Extraits du parchemin traduits en français compréhensible:

Au nom de l'Eternel tout puissant.

A tous, présents et à venir, soit chose notoire et manifeste que l'an de grâce 1557 le 20^e jour du mois de février, suite à plusieurs procès, différends trop prolixes à réciter (...), les prodhommes et communiens de Prangins, Bénex et Promenthoux ont décidé d'un commun accord de pacifier et d'accorder leurs dites différences afin d'obvier aux mauvaises conséquences, inimitiés et rigueurs que les procès en justice pourraient engendrer (...)

Mieux vaut vivre à la crainte de Dieu en paix et amitié les uns avec les autres qu'autrement avec haine et rancune contre son prochain (...)

Devant moi notaire juré soussigné se sont présentés personnellement les honnestes prodhommes et communiens des prédites communautés



- de Prangins: Hugonin Servage, syndic et gouverneur agissant au nom des honnestes Humbert Denojan, Claude De Souzb l'Eglise, (...) Jaques, Claude et Jehan fils de Richard Bruyand (...) tous dudict Prangins

- de Bénex: Pierre Dumont, gouverneur agissant au nom des honnestes Louys Gonceruz, Claude et Thivent Deschamps, Jehan Legier, Michiel Grenier (...) tous dudict Bénex

- de Promenthoux: Jaques Mevaux, gouverneur agissant au nom des honnestes Jehan Pillicier, Aymé Bougeys et Claude de Gerenaz, tous dudict Promenthoux.

(...) Ces communiens se font fort d'informer et de faire ratifier le présent acte par les autres communiens, s'il est requis et sans contrainte de corps ni autre moyen illicite, également pour leur hoirs et successeurs universels quels qu'ils soient.

(...) Bonne paix, fraternelle amitié, voisinage et sincère dilection doivent être et demeurer perpétuellement entre les dites parties, tant en général qu'en particulier.

(...) Tout procès, querelles, demandes d'un autre genre, occasions d'inimitié, noises, pétitions, d'un côté comme de l'autre, doivent

demeurer assoupis, mis bas et à néant, sans qu'aucune poursuite, plainte et justice s'en suive.

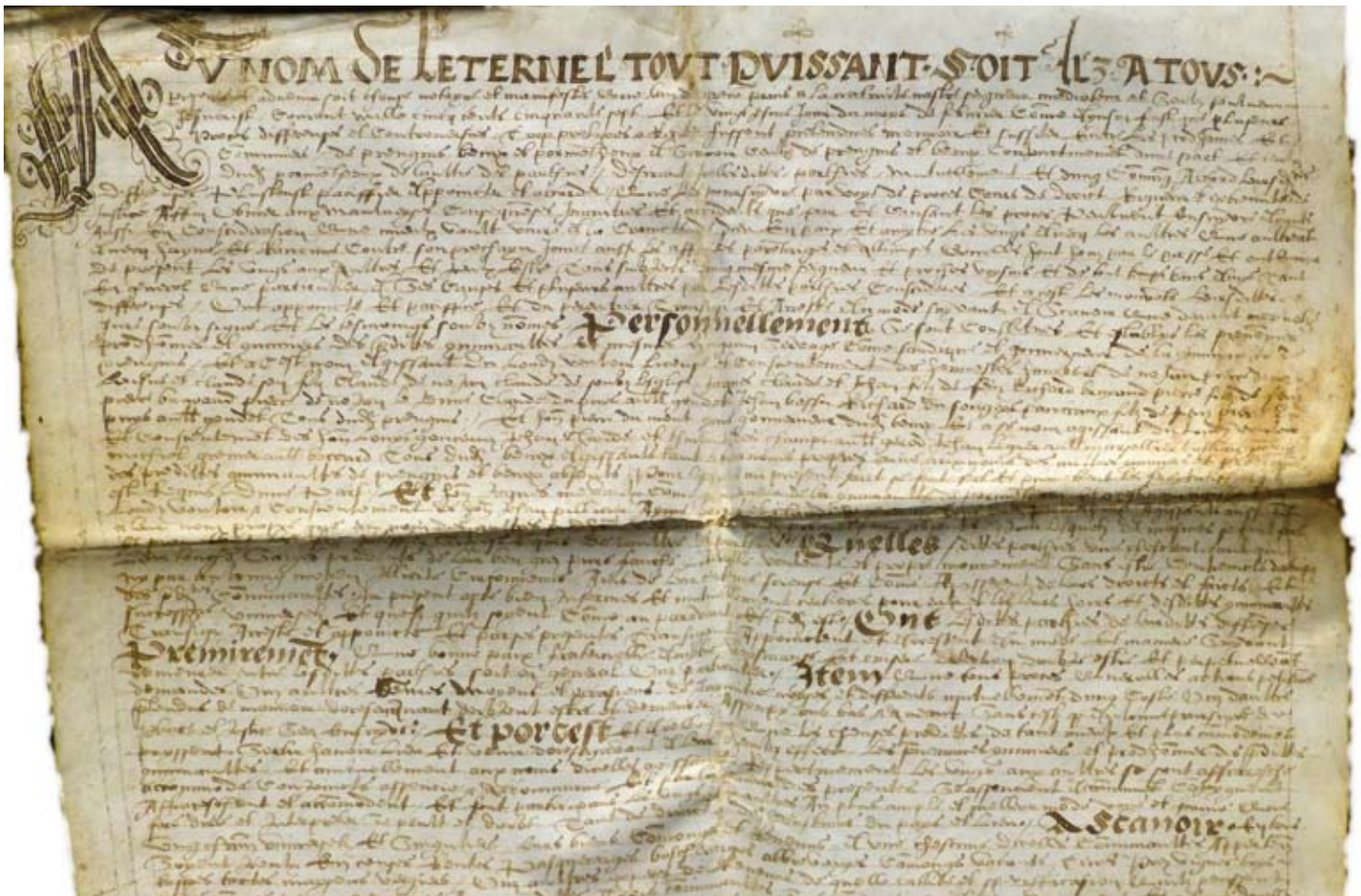
(...) (...)

Fait et passé à Prangins en la maison de Jehan de Saxonex et Janne Bonnier, sa femme et pupille, en présence de Claude Légier de Trélex, Légier Mermia de La Rippe habitant Prangins, Pierre Favre de Venzier devers Thonon, Franscoys fils de Claude Arquin de Ryvaz sous Thonon, témoins requis et demandés.

(...) Ainsi est et par moydict notaire (...) Michel Quisard

La récupération de ce parchemin fut évidemment une très bonne surprise pour nos autorités. **Son existence avait été oubliée, ainsi que la date précise (20 février 1557) de la fusion des trois communautés...**

Textes et photos
Jean-Pierre Humm
Archiviste





CHRONIQUE D'UN SUCCÈS PARTAGÉ!

**La Municipalité propose, le Conseil communal dispose!
La nouvelle école enfantine/UAPE illustre bien différence et complémentarité entre l'organe exécutif et l'organe législatif!**

Lors de la séance du 28 mai 2013, le Conseil communal a approuvé le préavis de la Municipalité portant sur une demande de crédit de CHF 9'250'000.- en vue de la réalisation d'une école enfantine et Unité d'accueil pour écoliers (UAPE).

Quelle est cette école/UAPE qui a soulevé l'enthousiasme des conseillers et suscité un oui quasi unanime?

Sortie de l'imagination de l'architecte genevois Pierre-Alain Dupraz, l'école/UAPE épouse le profil du terrain légèrement en pente de la parcelle «des Morettes». Geste architectural fort: une implantation rayonnante de quatre éléments disposés en croix favorise une intégration en douceur pour le voisinage. Par la fluidité de ses cheminements, ses aménagements intérieurs intégrés au projet, ses vues dégagées juste au-dessus de la prairie fleurie, l'école enfantine /UAPE est imaginée totalement à l'échelle des enfants. Destinée à devenir un fleuron du patrimoine immobilier de notre commune, cette nouvelle école viendra remplacer le pavillon provisoire qui, depuis son installation il y a plus de trente ans, ne correspond plus aux normes.

Initié début 2010 par l'établissement d'un cahier des charges en vue de la création d'un concours d'architecture, ce projet a mobilisé l'énergie des municipales des écoles et de l'urbanisme ainsi que des collaborateurs et mandataires du service d'urbanisme. Les autorités législatives ont, elles aussi été largement sollicitées pour l'examen de trois préavis successifs déposés par la Municipalité: demande de crédit pour l'organisation d'un concours, demande de crédit d'étude, demande de crédit de réalisation. A chaque étape, le Conseil a dit oui sur recommandation d'un rapport positif de la commission chargée d'étudier le préavis (commission ad hoc). Les trois commissions successives nommées par le Président du Conseil ont eu, à chaque fois, une composition différente, soit au total 15 conseillers.

Les conseillers communaux ont donc pu se familiariser peu à peu avec le projet, ses enjeux et l'ampleur de l'investissement. Entre les trois étapes de validation, les conversations sont allées bon train!

En tant que Municipale en charge du dossier, je n'ai pas participé à ces discussions «en coulisse», même si j'en ai eu parfois quelques échos! Trop cher? Trop grand? Trop petit? Comment envisager l'extension? A quoi comparer le prix d'un tel bâtiment? Quelles seront ses caractéristiques environnementales?

Les étapes décisives de la mise sur pied du projet

2009

Sur la base d'un rapport relatif aux planifications scolaires de notre commune établi par la CEAT, la Municipalité décide de construire une école enfantine et Unité d'accueil pour écoliers (UAPE). Elle confie le dossier à Martine Baud, Municipale en charge de l'urbanisme.

2010

- Etude de faisabilité pour l'implantation d'une école enfantine/UAPE aux Morettes en vue de l'organisation d'un concours selon la loi sur les marchés publics.
- Préavis au Conseil communal pour une demande de crédit de CHF 230'000.- pour l'organisation d'un concours d'architecture.
- 25 juin: sur recommandation de la commission ad hoc, le préavis est accepté à l'unanimité.
- Octobre: appels d'offres de candidature en vue d'un concours soumis aux accords internationaux et pré-sélection du jury de 8 bureaux (7 bureaux suisses, 1 bureau allemand) parmi 44 dossiers reçus.
- Novembre: programme du concours remis aux concurrents.

2011

- Mars: rapport du jury présidé par l'architecte Vincent Mangeat qui recommande le bureau Pierre-Alain Dupraz pour la poursuite du projet. Une expertise économique a été obtenue dans le cadre du concours.
- Avril: exposition des projets au 1er étage de la Maison de Commune.
- Septembre: la Municipalité adopte le texte du préavis de demande de crédit d'étude sur la base des précisions apportées au mandat de l'architecte et de la définition des honoraires architecte-ingénieur-paysagiste.

2012

- Février: Préavis au Conseil communal pour une demande de crédit de CHF 895'000.-. Sur recommandation de la commission ad hoc, le préavis est accepté par 40 oui, 4 non et 2 abstentions. L'étude se déroule entre mars 2012 et avril 2013. La mise à l'enquête du projet a lieu du 29 novembre 2012 au 3 janvier 2013. Les appels d'offres sont lancés, les soumissions rentrées et les pré-adjudications effectuées afin de définir le montant exact du crédit à solliciter auprès du Conseil communal.

2013

- Le préavis est déposé au bureau du Conseil communal le 11 avril. La commission ad hoc est de suite nommée par le Président du Conseil pour rendre son rapport à la séance du 28 mai.
- Le rapport est très positif et salue la qualité du projet de même que la démarche de la Municipalité.
- 28 mai: Préavis au Conseil communal pour une demande de crédit de réalisation d'une école enfantine/UAPE de CHF 9'250'000.-. Sur recommandation de la commission ad hoc, le préavis est accepté par 48 oui et 1 abstention.
- Exposition de la «grande maquette» au 1er étage de la Maison de commune.



Après le vote unanime du crédit de réalisation, la commission du conseil communal pose devant la maquette de l'école/UAPE. De gauche à droite: Claude Perret, Pierre Hanhart, Maria Immaculada Girard, Gilles Mauroux et Blaise Cartier



Ces diverses interrogations ont trouvé des réponses concrètes dans les préavis présentés et dans le cadre des discussions avec les commissions du Conseil.

Je n'ai, en revanche, jamais entendu de commentaires négatifs concernant le parti architectural! Assiste-t-on à la consécration d'une architecture dont la pertinence est une évidence pour tous? En guise de réponse, je rapporte ici les propos de l'architecte Pierre-Alain Dupraz qui répondait à un journaliste dans «Le Temps» du 6 mars 2013: «Le but ultime n'est pas de laisser sa trace dans le paysage mais de nourrir des projets futurs». Une trace qui est une œuvre collective, comme Pierre-Alain Dupraz aime le souligner!

Tout en respectant la séparation des pouvoirs législatifs et exécutifs, quelques conseillers se sont particulièrement investis en apportant ponctuellement leur regard critique et leurs connaissances respectives lors du développement du projet. Merci à Pierre Hanhart, Président de la commission d'urbanisme, fervent connaisseur de l'architecture contemporaine, merci à Blaise Cartier, Conseiller communal mais aussi architecte, qui a eu ce bon mot à l'issue de la séance du 28 mai: «Je n'ai qu'un regret vis-à-vis de ce projet, c'est de ne pas en être l'auteur». Merci à Gilles Mauroux, adepte de la première heure, qui a cependant tenu à préciser: «Je suis fan de ce projet mais cela ne signifie pas que je défendrai tous les projets à venir!»

Merci aux membres de la commission d'urbanisme et à toutes celles et ceux qui ont accordé leur confiance à la Municipalité.

Martine Baud
Municipale

Vous les rencontrerez sur le chantier



Pierre-Alain Dupraz
Architecte, auteur du projet
bureau Pierre-Alain Dupraz
Architecte ETS-FAS, Genève



Giovanni Troccoli
Architecte, collaborateur
au service d'urbanisme
de la Commune

Démarrage du chantier en octobre avec les travaux de terrassement. Fin du gros-œuvre environ une année plus tard. Mise en service prévue pour août 2015.

Le bureau Pierre-Alain Dupraz est responsable du chantier, de la coordination avec les mandataires, les entreprises, le contrôle et le respect des coûts et des délais.

Notre collaborateur au service de l'urbanisme, Giovanni Troccoli, architecte, supervisera le bon déroulement des opérations.

Il est cependant fort probable que vous puissiez également y rencontrer des membres du collège municipal!

CARNETS EN COULEUR

| | |
|-----------------------|------------|
| ATZITZ Adi | 20.02.2013 |
| FUSTINONI Damien | 10.03.2013 |
| LOPEZ Mateo | 11.03.2013 |
| SANTOS DA SILVA Luana | 13.03.2013 |
| DUBAULT Mahée | 23.03.2013 |
| MANGE Sacha | 27.03.2013 |
| AZEMI Debora | 05.04.2013 |
| METTRAUX Thomas | 28.03.2013 |
| MERZOUK Kaïs | 05.04.2013 |
| ALLEMANN Eloïse | 15.04.2013 |
| SERRA DA SILVA Clara | 24.04.2013 |
| SCHÄFER Estelle | 30.04.2013 |
| SALI Melek | 02.05.2013 |
| PREUSSNER Niklas | 05.05.2013 |
| TREBOUX Miki | 15.05.2013 |
| DOMINIK Naomi | 23.05.2013 |
| PORTIER Mila | 27.05.2013 |



| | |
|-----------------------|------------|
| GORBUNOVA Anna | 21.06.2013 |
| BROCARD Zola | 16.06.2013 |
| DOLFINI Emanuele | 28.06.2013 |
| RAMIREZ JIMENEZ Thaïs | 18.06.2013 |
| BÄRTSCHI Talisha | 23.07.2013 |

| | |
|---------------------|-----------|
| BRYAND Anna | 2.5.2013 |
| ULBRICH Claire-Lise | 22.5.2013 |
| GILIÉRON Huguette | 8.6.2013 |
| CHAMBOVEY Eva | 16.6.2013 |



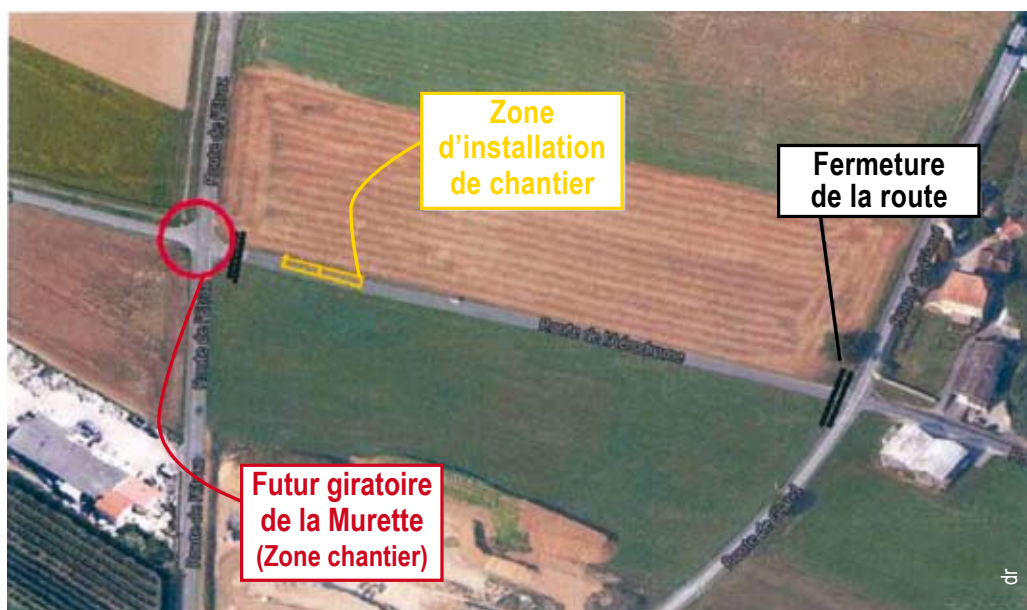
MESSAGE DE LA MUNICIPALITÉ



AVIS DE TRAVAUX

La Municipalité informe les automobilistes qui parcourent la route de l'Etraz entre Prangins et Gland que, le 2 septembre 2013, d'importants travaux ont débuté au carrefour des Murettes, ainsi que sur la route de l'Aérodrome.

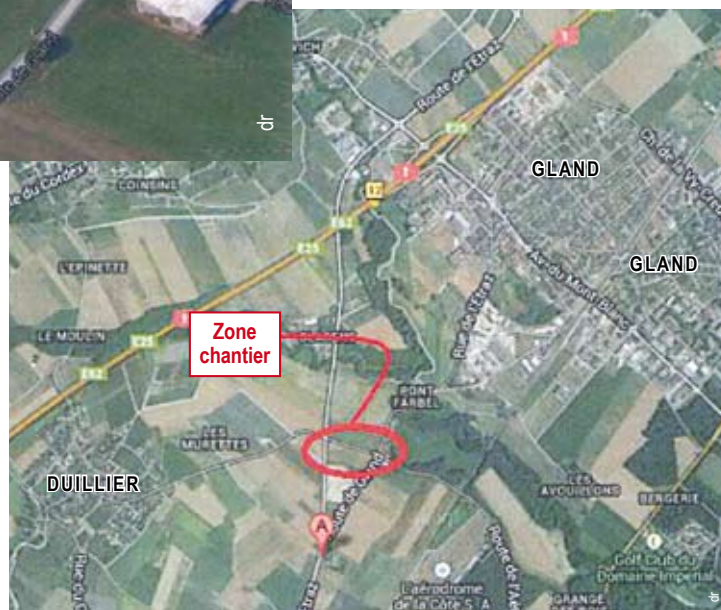
Ces travaux permettront de sécuriser les deux routes ainsi que le carrefour. Ce travail est mené en partenariat avec la Commune de Duillier et le Service des routes de l'Etat de Vaud.



Il s'agira, dans une première phase, de construire un giratoire à l'intersection des routes de l'Etraz, de l'Aérodrome et des Murettes. Pendant ces travaux, la route de Gland restera ouverte à la circulation entre le carrefour de Radio-suisse et celui de l'Aérodrome.

Dans une deuxième phase, dès la mise en service du rond-point, le transit par la route de Gland sera interdit. L'accès sera condamné et aménagé provisoirement. Ce nouvel aménagement de l'intersection de Radio-suisse permettra d'adapter le croisement de l'Aérodrome.

La Municipalité remercie les usagers de ces routes de leur patience pendant la durée des travaux, dont le but principal est de sécuriser cette portion de route.



Violeta Seematter
Municipale



Le second trimestre de l'année 2013 fut chargé en préavis. Les commissions ont travaillé d'arrache-pied pour les étudier et rendre leurs conclusions dans les délais. Nous tenons à les remercier ici pour leur engagement.

Séance du 24 avril 2013:

Préavis 33/13 - Demande d'un crédit de CHF 125'000.- pour l'aménagement du carrefour «Etraz/Gland»

Préavis refusé par le Conseil par 26 non, 14 oui et 7 abstentions. Après un débat long et agité, les conseillers ont décidé de refuser ce préavis au motif que le Canton n'a pas à imposer à une commune ce qu'elle doit faire sur une de ses routes communales. Le carrefour «Etraz/Gland» sera fermé provisoirement et non définitivement comme exigé par le Canton.

Préavis 34/14 - Police intercommunale Crans-Nyon-Prangins

Préavis accepté à l'unanimité.

Séance du 28 mai 2013:

Préavis 30/13 - Demande d'un crédit d'investissement de CHF 210'000.- destiné à la création d'un skate Park en béton aux Abériaux

Préavis accepté à l'unanimité.

Préavis 38/13 Demande d'un crédit de CHF 9'250'000.- TTC pour la réalisation d'une école/UAPE aux Morettes

Préavis accepté par 48 oui et 1 abstention. Un des plus gros dossiers de la Municipalité cette année. La commission a relevé l'excellent travail de la Municipalité et le magnifique projet qui en découle. Le Conseil a approuvé cette dépense qui est nécessaire pour les besoins de notre Commune.

Préavis 36/13 - Demande d'un crédit de CHF 150'000.- pour la révision du Plan partiel d'affectation du centre du village

Préavis accepté par 47 oui et 2 abstentions, sans discussion.

Préavis 22/12 - Demande d'adoption d'un règlement communal pour la participation financière des propriétaires fonciers au financement de l'équipement communautaire

Préavis approuvé par 33 oui, 4 non et 8 abstentions. Ce préavis a fait l'objet de longues discussions, le sujet n'étant pas très clair pour un bon nombre de conseillers. Les enjeux communautaires et privés s'entrechoquant.

Séance du 28 juin 2013:

Préavis 40/13 - Adhésion à l'association intercommunale en matière de défense incendie et secours - Adoption des statuts de l'association intercommunale SDIS Nyon-Dôle

Préavis accepté à l'unanimité.

Préavis 31/13 - Rapport de gestion 2012

Préavis accepté à l'unanimité. Malgré quelques remarques faites à la Municipalité, les conseillers lui ont donné décharge pour sa gestion 2012 et l'ont remercié pour le travail accompli.

Préavis 32/13 - Comptes 2012

Préavis accepté par 48 oui et 2 abstentions, sans remarques notoires.

Assermentation de Mme Clotilde Vulliemin en remplacement de M. Yann Hervieu, démissionnaire. Elle a également été nommée scrutatrice-suppléante. Nous lui souhaitons beaucoup de plaisir dans son nouveau rôle de conseillère et de membre du Bureau.



Le 8 août dernier a eu lieu la passation du sceau entre M. Marc Von Büren, président sortant, et M. Reynald Pasche, nouveau président du Conseil communal.



Les membres du nouveau Bureau pour 2013-2014. De gauche à droite: D. Dubus, R. Pasche, G. Bachmann, P. Jaquier Pêrard, R. Bernet et R. Johnson



QUELQUES DATES À RETENIR

Du 1er septembre au 31 décembre 2013

Aînés + Sport:

diverses activités sur demande

Laurence Rochat

Tél. 022 361 03 36; Natel 079 465 95 13

Accueil des nouveaux habitants:

Samedi 7 septembre 2013, Maison de commune

Fête au Village:

Samedi 7 septembre 2013, Maison de commune

Brunch des commerçants et vide-grenier:

Dimanche 8 septembre 2013, Maison de commune

Troc annuel:

Vendredi 20 et Samedi 21 septembre 2013

Centre communal Les Morettes

Votations fédérales et cantonales:

Dimanche 22 septembre 2013 et Dimanche 24 novembre 2013

Maison de commune

Fête de Noël:

18 décembre 2013 à 18h00, Maison de commune

Noël des aînés:

Jeu 5 décembre 2013 à 12h00, Centre communal Les Morettes

Accueil des nouveaux citoyens et naturalisés:

Jeu 5 décembre 2013 à 19h00, Maison de commune

Thé des aînés:

Jeu 12 décembre 2013, Centre communal Les Morettes

Commission culturelle

Dates retenues pour les spectacles

28 septembre 2013 à 20h00

Centre communal Les Morettes

Laurent Nicolet, humoriste

31 octobre et 1er novembre 2013

Centre communal Les Morettes

Taradot Théâtre

Dates «multiples»

Gym des aînés

Tous les mardis 15h00 à 16h00, Salle du Conseil communal

Tables d'hôtes pour Seniors (sur réservation)

Pro Senectute

«La Terrasse», Rue du Curson 16

chez Monsieur Argimiro Perez Estrada

Les mercredis 4 septembre, 2 octobre,

6 novembre et 4 décembre 2013 à 12h00

«Un brin de partage», Route de Bénex-Dessus 3

chez Madame Agi Severino

Les vendredis 27 septembre, 25 octobre, 29 novembre

et 20 décembre 2013 à 12h00.

Société de Développement de Prangins

Rue de la Gare 21

chez Madame Anne-Lise Müller

Les mercredis 18 septembre, 16 octobre,

13 novembre et 11 décembre 2013 à 12h00

Atout-Cœur

Foyer du Centre communal Les Morettes

Les jeudis 26 septembre, 31 octobre,

28 novembre 2013 de 14h30 à 17h30

Conseil communal 20h00, Maison de Commune

Jeu 3 octobre 2013

Mardi 29 octobre 2013

Mercredi 12 décembre 2013

Les séances du conseil sont publiques

Activités manuelles et créatrices

Foyer du Centre communal Les Morettes

Les mercredis, de 13h30 à 17h30

| | | | |
|------------------|-------------|--------------|---------------|
| Septembre | | 4 sept. 2013 | 18 sept. 2013 |
| Octobre | 2 oct. 2013 | 9 oct. 2013 | 30 oct. 2013 |
| Novembre | | 13 nov. 2013 | 27 nov. 2013 |
| Décembre | | 11 déc. 2013 | 18 déc. 2013 |

IMPRESSUM

Editeur: Municipalité de Prangins, La Place, C.P. 48, 1197 Prangins

Responsable: Cyrille Perret **Coordination:** Daniel Kistler **Contact:** greffe@prangins.ch

Graphisme: Frédérique Guenin, 1269 Bassins

Impression: Imprimerie Contact, Rte de Duillier 18, 1260 Nyon

Reproduction autorisée avec l'accord écrit de l'éditeur